

«L'avantage avec "Mes Parcelles", c'est qu'on peut très facilement délimiter les zones d'épandage»

Qui mieux que les abonnés eux-mêmes pour nous parler de «Mes P@rnelles» ? La Chambre d'Agriculture du Gers a interviewé des agriculteurs utilisateurs de l'outil et vous propose ainsi de découvrir leur témoignage à travers une série d'articles dans la «Volonté Paysanne».

Rencontre avec Jean-Paul Doubrère, éleveur laitier dans le canton de Montesquiou, abonné depuis 2 ans à «Mes P@rnelles»

Volonté Paysanne du Gers : Comment avez-vous connu «Mes P@rnelles» ?

Jean-Paul Doubrère : Tout à fait par hasard ! J'avais lu une revue agricole dans laquelle on présentait un reportage sur les agriculteurs qui avaient été contrôlés. L'un d'entre eux disait que le contrôle s'était très bien passé parce qu'il utilisait «Mes P@rnelles». Dans le Gers, ça n'existait pas encore à ce moment-là mais je me suis dit, quand l'outil arrivera chez nous, je m'y intéresserai pour voir si je peux l'appliquer à mon exploitation.

VP : Comment se sont passées la découverte et la prise en main de l'outil ?

J-P. Doubrère : Pour moi qui ne suis pas grand informaticien, j'avais un peu peur au départ. Lors de la formation, je craignais de ne pas y arriver, mais finalement tout s'est très bien passé. Et quand on arrive à la maison, les choses se passent très facilement et on y arrive simplement.

VP : Qu'attendiez-vous du passage à l'informatique pour l'enregistrement de vos pratiques ?

J-P. Doubrère : Avant, je faisais toutes mes déclarations sur papier et je passais énormément de temps à faire tous les calculs de doses concernant les effluents, les engrais, etc.

Il me semblait que cet outil allait m'être utile à ce niveau-là, pour simplifier toutes ces démarches.

VP : Pour vous, quelle était la priorité n°1 dans le choix d'un logiciel de traçabilité ?

J-P. Doubrère : Ce que j'attendais, c'était surtout la simplicité lors de l'enregistrement pour éviter de faire tous les calculs à la main pour le prévisionnel de fumure. Je souhaitais aussi toujours être en adéquation avec la réglementation. Avec «Mes P@rnelles», je suis sûr d'être en règle, je gagne en tranquillité.

«Ce que j'attendais, c'était surtout la simplicité lors de l'enregistrement pour éviter de faire tous les calculs à la main pour le prévisionnel de fumure».

VP : Quel est pour vous le «plus» de «Mes P@rnelles» ?

J-P. Doubrère : L'avantage c'est que le logiciel évolue tout le temps, et dans le bon sens ! Par exemple, on peut désormais calculer les marges brutes, c'est une nouveauté. Il y a toujours des choses supplémentaires qui sont intéressantes.



VP : Quel est l'avantage de fonctionner par Internet ?

J-P. Doubrère : Je trouvais que le système était très intéressant puisqu'on n'avait pas de mise à jour à faire, on est ainsi toujours au fait de la réglementation. De plus, on n'a pas besoin d'effectuer de sauvegarde : une fois qu'on a validé, tout est enregistré !

«L'avantage c'est que le logiciel évolue tout le temps, et dans le bon sens ! Par exemple, on peut désormais calculer les marges brutes, c'est une nouveauté».

VP : Quel autre avantage en retirez-vous ?

J-P. Doubrère : J'ai utilisé «Mes P@rnelles» pour effectuer ma déclaration PAC. Les choses sont relativement simples. Par exemple, on trace les bandes enherbées nous-mêmes : comme on connaît exactement nos champs, nos parcelles, c'est plus simple ! Pour faire le transfert du dossier PAC, les choses sont très faciles avec la fonction import-export. Je trouve qu'on gagne

du temps finalement.

VP : Vous êtes éleveur, comment se passe la réalisation du plan de fumure et des enregistrements concernant les effluents d'élevage ?

J-P. Doubrère : Le plan de fumure avec «Mes P@rnelles» est très facile à faire puisque tous les reliquats sont déjà répertoriés en fonction de la pluviométrie, de la date d'épandage, ... L'avantage avec «Mes P@rnelles» c'est que, grâce à la carte, on peut très facilement délimiter les zones d'épandage des effluents. Les bordures des cours d'eau par exemple sont facilement visualisables. C'est aussi très facile de gérer tous les effluents.

Pour le cahier d'épandage c'est très simple. Je garde toujours mes bons de livraison et régulièrement je réalise mes enregistrements. J'enregistre les doses totales et j'indique les parcelles où j'ai apporté l'en-



grais. Le calcul se fait ensuite automatiquement à la parcelle. Ça ne demande pas beaucoup de travail.

VP : Et concernant les enregistrements phytosanitaires ?

J-P. Doubrère : Pour ce qui est des phytosanitaires, ce système permet de respecter les doses homologuées et d'être en accord avec la réglementation puisqu'on peut avoir accès à toutes les données réglementaires avec le logiciel. On n'a aucun soucis.

VP : Comment va évoluer l'utilisation de «Mes P@rnelles» pour vous ?

J-P. Doubrère : Depuis quelques temps, l'outil permet de faire le calcul des marges brutes. Le logiciel devient complet, c'est un volet qui me paraît très intéressant pour l'avenir.

VP : Après 2 ans d'utilisa-

EARL DOUBRERE

A Armous et Cau
SAU : 120 ha
40 ha maïs irrigué
30 ha céréales à paille
50 ha surfaces fourragères
70 Vaches laitières (Brunes des Alpes).

tion, quel bilan dressez-vous ?

J-P. Doubrère : J'essaie de faire mes enregistrements assez régulièrement une fois tous les 10 jours. La hotline je n'en ai pas eu besoin beaucoup, simplement une fois, car il me manquait un dézippeur sur mon ordinateur. Tout s'est très bien passé, j'ai eu la réponse très rapidement. D'une année sur l'autre, j'avais un peu peur d'oublier car du mois de juin aux mois de septembre-octobre je ne fais pas d'enregistrements. Mais finalement, tout se passe bien et grâce à la simplicité du système ça revient très très vite !

La Chambre d'Agriculture du Gers vous invite à tester cet outil :

- En petit groupe de 8 agriculteurs,
- A la Chambre d'Agriculture du Gers avec un ordinateur individuel et depuis chez vous,
- Utilisation personnalisée avec vos îlots et vos enregistrements,
- Entièrement pris en charge par le fond de formation,
- Possibilité de bénéficier du crédit d'impôt de plus de 124 € pour ceux qui sont au réel,
- Aucune obligation d'abonnement à la fin des 2 journées.

**Venez découvrir "Mes P@rnelles" les 1^{er} et 10 décembre 2010
Et gagnez du temps sur votre abonnement !**

Lorsque vous vous abonnez :

- Vous conservez les données saisies pendant les journées découvertes,
- Vous gagnez du temps pour l'utilisation chez vous,
- Un conseiller de la Chambre d'Agriculture du Gers viendra sur votre exploitation en cours de campagne afin de faire le point avec vous.

Alors n'hésitez plus, et inscrivez-vous au 05.62.61.77.45



Pour plus de renseignements, contactez

**la Chambre d'Agriculture du Gers - Alexandre Forment
au 05.62.61.77.45 ou par mail : mesparcelles@gers.chambagri.fr**